

Mettre le site communal en conformité avec les nouveaux enjeux numériques et réglementaires

Les sites Internet communaux doivent aujourd'hui répondre à de nouvelles exigences réglementaires. Tel est l'objectif de la mue opérée par Campagnol en ce début d'année 2018, afin de garantir une simplicité d'utilisation en phase avec les usages numériques.

En effet, l'AMRF porte l'ambition de permettre aux communes rurales de garder la main sur leurs sites Internet afin de conserver un lien direct avec leurs habitants.

Dès sa création, Campagnol a été conçu pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques des maires ruraux. Mais aujourd'hui, la solution créée il y a 8 ans devait s'adapter aux usages des citoyens et faire face à la réglementation en vigueur.

La Saisine par voie électronique (SVE)

Depuis le 7 novembre 2016, toutes les collectivités doivent être en mesure d'être saisies par voie électronique par les administrés pour toutes demandes relatives à une demande d'information, une déclaration ou une procédure administrative. Chaque collectivité est dans l'obligation de mettre en place un moyen de réceptionner ces demandes (formulaire de contact, télé-services...). C'est ce que proposera à la fin du trimestre la nouvelle version de Campagnol, de manière simple et incluse dans la

solution proposée, afin de permettre à toutes les mairies de répondre à cette première obligation.

Le Silence vaut accord (SVA)

Depuis le 12 novembre 2015, le principe selon lequel « *le silence vaut acceptation* » est applicable aux collectivités territoriales. La règle pour l'ensemble des administrations est la suivante : « *le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation* ». Nécessitant un traitement particulier, les formulaires de demandes par voies électroniques répondants au cadre légal du SVA pourront être intégrés dans la nouvelle version de Campagnol.

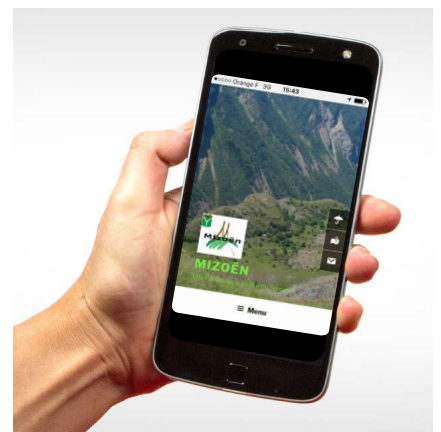
Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)

A partir du 25 mai 2018, la réforme sur la protection des données entrera en vigueur. L'adoption de ce texte doit permettre de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique en renforçant le droit des personnes et en responsabilisant les acteurs qui traitent les données. Concrètement, cela veut dire que la responsabilité du maire peut être engagée, au même titre que celle du prestataire, en cas de piratage des données.

L'obligation de répondre à ces nouvelles garanties entraîne des changements assez importants pour les collectivités, notamment en terme de processus de conformité. Ce qui change, c'est qu'il y a un principe de responsabilité qui s'applique, c'est-à-

dire que dorénavant c'est au sein de la collectivité locale qu'il faut s'organiser pour contrôler la bonne application du règlement européen et de la législation française.

Or, les maires ruraux n'ont pas dans leurs équipes des Directeurs de système informatique (DSI) pour gérer ces responsabilités nouvelles. C'est pourquoi, convaincu que l'avenir de la commune passe par la mise à disposition des citoyens de l'ensemble des services publics en ligne, la solution proposée par Campagnol devait évoluer pour offrir toutes les garanties techniques et réglementaires nécessaires. C'est aujourd'hui chose faite, et avec cette solution conçue pour que le plus grand nombre de communes rurales disposent d'un site Internet performant, l'AMRF confirme son attachement à sa devise : « *des maires au service des maires* ».



75 % des personnes utilisent leur smartphone pour accéder à Internet. Campagnol 2 permet de mettre les services publics dans la main des citoyens, comme ici avec l'exemple de la commune de Mizoën, en Isère (195 habitants).

FOCUS SUR LES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DE



1

UN AFFICHAGE OPTIMISÉ

Avec le « Responsive Design », le format visuel du site en ligne s'adapte à la taille de tous les écrans (Smartphone, tablette, ordinateur). De plus, cela contribue à l'amélioration du référencement sur les moteurs de recherche et la gestion de l'affichage est compatible avec les différents navigateurs.

2

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

En proposant la possibilité de créer différents types de formulaires, Campagnol 2 intègre des outils variés et modulables : réserver une salle communale, mettre en ligne un calendrier interactif, proposer un formulaire de contact réglementaire, intégrer un « widget » Facebook ou Twitter, etc. Tout ceci devient facile et s'adapte aux besoins de chacun.

3

UN PORTAIL DE SERVICES PUBLICS

La mairie en ligne ne porte bien son nom que si elle offre aux citoyens la facilité de naviguer entre différents services. Grâce à Campagnol 2, les usagers ont accès à l'ensemble des Services publics en ligne sans sortir du site Internet de la commune. L'accès aux droits et démarches sont ainsi facilités pour le plus grand nombre.

Le nouveau visage de votre site communal

La dématérialisation est aujourd'hui au cœur de nos vies quotidiennes : être informé des dernières actualités de la commune, préparer son séjour touristique, contacter le maire pour l'avertir d'un problème, payer la cantine scolaire de ses enfants, consulter le dernier contre-rendu du conseil municipal, faire ses démarches administratives à distance, etc.

Sur ordinateur lors d'une pause au travail, sur une tablette à la maison ou sur un téléphone en mobilité, les usages et les supports évoluent. La mairie, porte d'entrée de nombreux services du quotidien, se doit d'être à l'heure de ce rendez-vous avec les citoyens et proposer un outil efficace et adapté à tous les usages.

Afin d'anticiper les transformations de la société sans subir les soubresauts des prérogatives de nos gouvernants, les maires ont besoin d'un outil moderne et évolutif. En adoptant les principales évolutions techniques incontournables, Campagnol 2 permet de disposer d'un site Internet communal adapté aux usages actuels, mais surtout adaptables à ceux de demain. Cet équilibre entre simplicité d'usage et anticipation, est la raison d'être de l'évolution technique proposée aujourd'hui pour que le site Internet communal soit le principal portail d'entrée des services publics citoyens.

**« LE SITE COMMUNAL DOIT ÊTRE LE
PRINCIPAL PORTAIL D'ENTRÉE DES
SERVICES PUBLICS CITOYENS. »**

Cette alliance entre proximité et médiation numérique devait s'appuyer sur une solution technique performante pour lutter contre l'exclusion numérique et répondre aux nouveaux enjeux. En effet, l'ancienne version n'était plus adaptée aux nouvelles fonctionnalités et aux nouveaux usages. En devenant « Responsive », c'est-à-dire qu'il peut être lu dans de bonnes conditions depuis n'importe quelle interface (ordinateur, tablette, mobile, etc.), les sites de Campagnol s'adaptent aux nouveaux usages en offrant notamment une augmentation de la capacité de stockage tout en garantissant une sécurité accrue aux administrateurs grâce à un hébergement sur des serveurs publics situés France. De plus, la gestion directe de l'assistance technique est désormais intégrée à l'équipe de l'AMRF ce qui permet d'apporter des réponses cohérentes par rapport aux préoccupations des municipalités rurales, à l'image du prix de la prestation qui est adapté aux communes de petites tailles. ■

Votre interlocutrice : Céline VINCENT - 04 26 78 05 59
celine.vincent@amrf.fr